

# L'Echo du Roannais

## ET DU CENTRE

ADMINISTRATION  
ANNONCES  
ET RÉDACTION  
Cours de la République  
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :  
ROANNE  
Trois mois . . . 5 fr.  
Six mois . . . 9 fr.  
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Paraissant le soir à Roanne, avec les  
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois . . . 6 fr.  
Six mois . . . 10 fr.  
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :

A Lyon, Agence V. Fournier, 41 rue  
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,  
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).  
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,  
et l'AGENCE AUBOUC ET C<sup>ie</sup>, place de la  
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de  
recevoir les annonces.

### LINGE RÉPUBLICAIN

Les radicaux font grand usage de la lettre du sieur Boland, que nous avons publiée hier. On ne saurait leur trouver tort. Ce document, en effet, n'est pas fait pour dissiper les doutes que nous sommes en droit d'avoir sur l'honnêteté de la majorité des députés. Et nous restons tout à fait froids en regardant MM. Rochefort, Laisant et autres intransigeants tourner et retourner le fer dans la plaie. Les opportunistes, inventeurs et exploités brevetés des « petits papiers » et autres procédés de polémique malpropre, n'ont pas volé cette ranche de leurs victimes.

Nous approuvons fort la presse radicale de l'insistance qu'elle met à demander les noms des deux députés « bollandistes ». Déjà hier, Rochefort disait, non sans verve :

« Puisque Lepère le Juste, Langlois le Colonel et Rouvier le Rapporteur ont dans la séance d'hier, interpellé M. Laisant pour l'obliger à citer les hommes capables de se laisser corrompre par des sacs d'argent, nous aimons à croire que ces trois mousquetaires vont tenir à honneur d'obliger leurs deux collègues à se dénoncer. La lettre du sieur Boland met toute la gauche gambettiste au pied du mur. Venir jouer les indignés à la tribune, tout en gardant dans ses rangs deux types qui vont traîner à l'étranger, dans les affaires relevant de la cour d'assises, leur mandat de députés français, ce serait se moquer un peu trop effrontément du bon public des tribunes. Faites attention, vertueux Rouvier, héroïque Langlois et intègre Lepère: l'indignation que vous avez fait éclater sur la tête de M. Laisant, le public attend que vous la reportiez sur celles des deux associés de Boland! Le peu d'empressement que vous avez mis à les rechercher a déjà paru quelque peu suspect. Un plus long effort pour étouffer cette affaire déshonorante vous rendrait presque solidaires des coupables. »

Ce matin, plus précis encore, il écrit : « On a beau répéter aux souteneurs du ministère que le public en arrive peu à peu à les croire tous véreux et commence à les englober dans une même générale réprobation : ils se taisent comme les affiliés d'une même bande, qui refusent de se dénoncer les uns les autres. Il semble qu'ils aient tous un certain nombre de cadavres, et qu'ils abandonneraient à la vindicte des honnêtes gens. » De son côté, M. Laisant comme le groupe de l'Union républicaine de demander à M. Boland le nom des deux députés incriminés, ajoutant qu'il ne cessera de crier, jusqu'au jour où les coupables seront connus : « Interrogez Boland. »

Encore un coup, ce débat scandaleux ne nous émeut pas : nous nous contentons d'en tirer une conclusion et un enseignement :

La conclusion, c'est que le résultat de la discussion est d'affirmer une fois de plus en quelle haine se tiennent réciproquement les différentes sectes du parti républicain. Il faut lire les feuilles rouges pour se rendre compte de la profondeur et de la vigueur de cette haine. Quant au mépris que les républicains engagés dans cette bataille professionnelle les uns pour les autres, il dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Reste l'enseignement. C'est au public de le tirer ; c'est à lui de voir ce qu'il faut penser d'un système de gouvernement dont les souteneurs se traitent réciproquement de vendus, de traîtres, de lâches, d'infâmes ; qui se dénoncent mutuellement comme voleurs, non accidentellement, mais à toute occasion. Un jour, c'est M. Bonnet-Duverdier qui est exécuté, un autre jour c'est M. de Bouteiller ; hier, c'était M. X... ; aujourd'hui, c'est celui-ci. De qui ce sera-t-il le tour demain ?

### LETTRÉ PARISIENNE

(Correspondance spéciale de L'Echo du Roannais)  
Paris, le 30 juillet 1883.

Les feuilles ministérielles triomphent modestement. La victoire remportée mardi soir

par M. Martin-Feuillée ne les transporte pas d'enthousiasme. Peut-être nos adversaires sentent-ils instinctivement que la nouvelle loi judiciaire leur fera plus de mal que de bien. M. Jules Simon l'a du reste fait entrevoir dans son dernier discours : la suppression de l'inamovibilité, a dit l'éminent orateur, sera surtout fatale à la République. Cela se comprend, du reste. Tous les jugements qui seront rendus par la nouvelle magistrature, seront frappés de suspicion. Les électeurs auront un motif de plus de détester le régime qui, à toutes ses fautes, a joint celle de livrer la justice à des sectaires. Au fond, les conservateurs ne perdent pas grand chose au vote de l'article 15. Depuis quelques mois, les magistrats, il faut bien le dire, se montraient, en maints endroits, fort préoccupés des suffrages des radicaux. A Paris une scandaleuse complaisance se manifestait en faveur des pires ennemis de l'ordre. N'avait-on pas vu, il y a quelques jours, un président de la Chambre laisser les anarchistes organiser une véritable réunion publique en plein prétoire. Les discours les plus odieux succédaient aux dépositions des témoins. L'auditoire, recruté parmi les truands les plus avérés du collectivisme et du socialisme cosmopolites, applaudissait à outrance. Eh bien ! jamais un mot de blâme qui sortit de la bouche du président. Avec la nouvelle magistrature, nous ne pourrions certainement pas assister à un pire scandale, mais nous aurons de plus la ressource de rendre le régime actuel responsable de tous les désordres dont les tribunaux pourront être le théâtre.

Les conservateurs auront encore un autre dédommagement. Si les institutions en ce moment en vigueur viennent à être remplacées par un autre système gouvernemental, eh bien ! ils seront enchantés d'avoir alors sous la main l'arme à deux tranchants que le Sénat vient de fournir. Après avoir servi contre les conservateurs et les catholiques, l'article 15 servira contre les radicaux et les libres-penseurs. C'est là du reste assez souvent le sort et le châtiment des mauvaises lois : presque toujours, elles sont beaucoup mieux utilisées par ceux qui les ont combattues que par ceux qui les ont rédigées. Cela nous est arrivé maintes fois à nous-mêmes ; que de lois dont nous attendions les meilleurs résultats et qui, contre toute attente se sont retournées contre nous.

L'affaire des deux « Bollandistes » n'est pas encore terminée. Vous avez lu la lettre du sieur Boland. Peu s'en faut que cet honnête homme ne sollicite le prix Monthyon pour les deux compères. La gauche essaie de faire le silence sur l'aventure ; mais il n'est guère probable que cette tactique réussisse. La droite semble, en effet, décidée à démarquer les coupables. Les noms, vous le savez, sont sur toutes les lèvres. L'un est un ancien sous-secrétaire du « Grand ministère », l'autre un haut fonctionnaire des chemins de fer de l'Etat, et grand admirateur de feu Gambetta, dont il fut un des principaux chambellans. Ces deux personnages ne paraissent pas très-fiers de la brillante réputation qu'ils se sont acquise dans ces derniers temps. Je dois toutefois reconnaître que la gauche ne fait point grise mine à nos deux spéculateurs et à leur bonne fortune ; elle se sent portée plutôt à jalouser qu'à condamner.

Un intéressant incident s'est produit aujourd'hui au Sénat. MM. Barthélemy, Saint-Hilaire et de Kerdelont sont venus nous révéler ce fait curieux, que chargés tous les deux de voter à la place de MM. Martel et Michel les bulletins bleus de ces deux sénateurs ont été annulés par les bulletins blancs que certains membres de la gauche ont frauduleusement déposés dans l'urne. Or, comme l'article 15 n'a été voté qu'à une voix de majorité, le scrutin pouvait être considéré comme nul. Cette interprétation semblait toute naturelle, mais le président a solennellement déclaré que le scrutin était acquis et que rien ne pouvait le modifier. Une belle décision et peut-être correcte, mais vous avouerez qu'elle est bien étrange !

SAINT-FORGEUX.

### AFFAIRES DU TONKIN

On mande de Shanghai que Wang-Ven-Chan, secrétaire d'Etat, particulièrement chargé de négocier, au Tsung-bi Yamen, avec M. Tricou, ministre de France à Pékin, a demandé à celui-ci si le gouvernement français était disposé à signer une convention réglant la posi-

tion réciproque de la France et de la Chine en ce qui concerne le Tonkin et l'Annam.

M. Tricou ayant soumis cette proposition au cabinet, de Paris, celui-ci aurait répondu dans le sens affirmatif.

M. Bourée, ancien ministre de France à Pékin, débarqué avant-hier matin au Havre, venant de Chine par la voie de San-Francisco et New-York.

### La santé du comte de Chambord

Monsieur le comte de Chambord a été porté dimanche au jardin, où il est resté une heure.

D'autre part, le bulletin médical d'hier daté de dix heures du matin constatait que l'état de l'auguste malade était encore plus satisfaisant qu'avant-hier.

Enfin, une dépêche d'hier soir confirmait le mieux constaté depuis plusieurs jours.

### LE CHOLÉRA

On télégraphie du Caire au Daily News que le nombre véritable des décès cholériques est plus que double de celui que constate tous les jours le rapport officiel. Ainsi, par par exemple, le 24 juillet, le rapport constatait 463 décès, tandis que le chiffre exact était d'environ 1,200.

Voici néanmoins le résumé des dernières dépêches officielles datées d'hier, 30 juillet.

Il y a eu dans la journée de dimanche 323 décès cholériques au Caire 17 à Benha, 34 à Tantha, 16 à Mîmeh, 10 à Mangaga, 9 à Embabe et 18 à Zagazig.

Le choléra continue à s'étendre dans les provinces.

A Ismailia, depuis vendredi soir, dix indigènes et cinq soldats anglais sont morts du choléra.

La santé du personnel de la compagnie du canal est parfaite.

Enfin on expédiait de Naples, hier, une dépêche qui paraît assez grave : Le steamer français *Péluse*, venant d'Alexandrie, a débarqué au lazaret de Niside seulement la correspondance postale. Il a continué sa route par Marseille.

Le *Péluse* a 96 passagers ; le bruit court qu'il y aurait eu deux décès cholériques pendant la traversée.

### LE PAPE ET M. GRÉVY

Nous avons donné hier soir, en dépêche, un résumé de la réponse que, suivant *La France*, M. Grévy se propose de faire à Sa Sainteté Léon XIII.

Nous croyons devoir citer en entier aujourd'hui l'entrefilet de ce journal, dont on connaît les relations avec l'Élysée.

Comme on va voir la réponse de M. Grévy sera une assez jolie variation sur l'air connu : C'est le lapin qui a commencé !

Divers journaux, dit *la France*, ont reproduit une conversation qui aurait eu lieu entre M. le président de la République et le correspondant du *Times*.

Au cours de cet entretien, le président de la République aurait manifesté son intention de répondre à la lettre qu'il a reçue de Léon XIII. On a même donné par avance le sens et presque le texte de cette réponse, voici la vérité sur ce sujet.

Le président de la République se propose en effet de ne pas laisser sans réponse la lettre du pape, bien qu'il pense que ce genre de communication directe n'est peut-être pas absolument régulier. Il considère comme un devoir de pure courtoisie de répondre aux passages de la lettre qui l'ont particulièrement touché.

Dans cette réponse, le président de la République remerciera Léon XIII des sentiments personnels qu'il a bien voulu lui témoigner ; quant à la partie politique de ses observations, M. Grévy déclarera qu'il appartient au gouvernement de les apprécier. Il se bornera à dire qu'il regrettera que le chef de l'Eglise n'ait pas trouvé une parole de blâme contre les évêques qui, par leurs imprudences ont provoqué un état d'esprit peu favorable dans le clergé. Il rappellera que certains prélats n'ont pas craint au mépris de leur devoir et de leur rôle, d'intervenir les luttes politiques et de se faire les auxiliaires des partis hostiles à la République.

C'est à cette attitude qu'il faut attribuer le mouvement d'opinion actuel et la préoccupation du gouvernement, aussi bien que du

public, de prendre certaines garanties pour prévenir les empiétements de l'Eglise sur le domaine de l'autorité civile.

Tels sont, si nous sommes exactement informés, le sens et la portée de la réponse que M. le président de la République se propose de faire à la lettre de Léon XIII.

### LES INCOMPATIBILITÉS

On sait que dans la séance de vendredi, la Chambre des députés a voté l'incompatibilité du mandat de sénateur ou de député avec les fonctions de membre des conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer.

Nous croyons qu'il y a quelque intérêt à connaître les noms des députés qui pratiquent ce genre de cumul, il y a des noms qu'on sera étonné de trouver là.

Bert (Paul), vice-président du conseil d'administration du syndicat professionnel d'exploitation des chemins de fer régionaux.

Brice (René), administrateur des chemins de fer de l'Ouest.

Caze, administrateur de la Compagnie d'Alais au Rhône et à la Méditerranée.

Constant, membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat.

Danelle Bernardin, administrateur de la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Develle, administrateur de la Compagnie du chemin de fer d'Arzew à Saïda.

Etienne, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat.

Gérard (baron), administrateur des chemins de fer de l'Ouest.

Germain, membre du conseil d'administration des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Laisant, membre du conseil d'administration des chemins de fer de Vitry à Fougères.

Latrade, administrateur des chemins de fer de l'Etat.

Lebaudy, administrateur de la même Compagnie.

Mauger, administrateur du chemin de fer d'Arzew à Saïda.

Mir, administrateur des chemins de fer départementaux et des chemins du Nord de l'Espagne.

Reille (baron), administrateur de la Compagnie d'Orléans.

Renault (Léon), administrateur du chemin de fer de Clermont à Tulle.

Silhol, administrateur de la Compagnie d'Alais au Rhône et à la Méditerranée.

Soubeyran (baron de), administrateur de la Compagnie du Nord.

Thoinnet de la Turmelière, administrateur de la Compagnie d'Orléans.

Villain, administrateur de la Compagnie de Sainte-Barbe du Trélat à Sidi-bel-Abbès, et du chemin de fer de l'Ouest algérien.

### VOTES INTERESSÉS

On sait que le Sénat compte dans ses rangs des membres de la magistrature, lesquels, sans aucune pudeur, ont remis au ministère la faculté de démettre le corps dont ils font partie. Pour s'être ainsi prononcés dans leur propre cause, ces magistrats sénateurs avaient évidemment l'assurance de n'être pas atteints par les coups qui vont frapper plusieurs centaines de leurs collègues. Cette remarque s'offre du reste à l'esprit de tout le monde. Parmi les législateurs auxquels, dit l'*Intransigeant*, le ministère doit son succès de samedi, je cite ces six noms : Cazot, Dauphin, Boucher-Cadart, Griffé, Malens et Ronjat. Ça ne dit presque rien d'abord. Mais il faut savoir que ces six pères conscrits sont en même temps magistrats, des magistrats très chers, bien payés et payés grassement. Leur adhésion est extraordinairement audacieuse, et ils doivent avoir reçu des assurances bien formelles pour s'être ainsi prononcés dans leur propre cause.

### LES INDUSTRIES TEXTILES

M. Félix Faure, député, président de la commission permanente des valeurs de douane au ministère du commerce, vient d'adresser au ministre son rapport sur les travaux de cette commission pour l'exercice 1882-1883. Il a résumé dans son travail les rapports des différentes sections et signalé les principaux faits économiques qu'ils relatent.

Les chiffres concernant les matières textiles, les fils et les tissus offrent, eu égard à la concurrence étrangère, un intérêt particulier. M. Faure montre qu'à n'en juger que par le mouvement du commerce extérieur, les industries

textiles prises dans leur ensemble ont été, en 1882, dans une situation plus favorable que l'année précédente. Le chiffre de leurs exportations s'est élevé à 55,060,000 kilogrammes, soit 10 0/0 de plus qu'en 1881. En ce qui concerne spécialement les exportations de tissus de laine, elles ont monté de 25 à 27 millions de kilogrammes. D'autre part, le prix du coton a présenté une légère hausse sur les différentes sortes; les cours des fils se sont relevés; les importations ont été, pour les fils, de 9,500,000 kilogrammes, et les exportations pour les tissus de 13 millions. Mais les vêtements confectionnés, qui ont tenu une place considérable dans le mouvement industriel des dernières années, paraissent menacés par la concurrence de l'Allemagne: l'importation s'est accrue de 31 0/0, et l'exportation a diminué de 32 0/0.

## INFORMATIONS

Hier soir a eu lieu, salle de l'Ermitage, le punch d'honneur offert à M. Laisant au sujet de ses protestations contre les conventions.

M. Laisant a profité de cette circonstance pour faire un discours en faveur de la révision de la Constitution qui, selon l'orateur, est un acheminement à la révision sociale.

Le citoyen Crie a prononcé un violent discours contre les députés de Paris, qui votent pour ce ministère de « voleurs et de coquins. »

La Chambre aborde aujourd'hui les conventions avec le Nord, le Midi et l'Est.

La discussion de la réforme judiciaire, retour du Sénat sera très-courte le gouvernement n'étant pas opposé au projet sur le cumul des fonctions judiciaires avec le mandat de sénateur et de député.

Jeudi probablement sera close la session.

La Commission du budget a adopté les six premiers chapitres du budget de la guerre en opérant quelques réductions, notamment celle de 400,000 fr. ramenant de 80 à 57 le nombre des contrôleurs militaires.

L'Union Républicaine s'est réunie hier. Elle a décidé que le rapport de M. Tolain sur la révision serait imprimé et que la discussion serait mise à l'ordre du jour à la rentrée.

Le Journal des Débats publie un article adressé par M. Léon Say à la Fortnightly Review concernant la question du Suez. M. Léon Say dit que la France s'intéressa toujours à l'Egypte; que l'idée de percer l'isthme de Suez fut considérée comme une grande idée pacifique et qu'il est impossible de croire que cette idée se change en idée de guerre.

Des renseignements communiqués par le ministre des finances à la Commission relative à la réforme de l'impôt, il résulte que si la proposition Ballue, substituant l'impôt de quotité à l'impôt de répartition était adoptée, il y aurait une augmentation de recettes de 600 millions qui serait attribuée au dégrèvement des boissons hygiéniques, de l'agriculture et à la suppression de l'impôt sur le papier.

M. Leydet déposera un projet de réforme basé sur l'impôt proportionnel sur le revenu.

Bien qu'il ait accepté l'invitation du conseil général de la Seine, le général Thibaudin n'assistera pas à l'inauguration du monument commémoratif de la défense nationale; M. Jules Ferry, président du conseil, représentera seul le gouvernement.

On sait que cette inauguration a été fixée au dimanche 12 août prochain. Or, le ministre de la guerre doit quitter Paris quelques jours auparavant pour aller visiter nos forts de l'Est et du Nord.

On a annoncé que le président de la République signerait une promotion d'officiers généraux, le 14 août prochain. Il est probable que la date de cette promotion sera avancée: sept divisions d'infanterie se trouvent en effet sans titulaires en ce moment.

Le transport la Creuse, qui a pris part aux opérations militaires de Madagascar, est arrivé à Port-Saïd, ayant à son bord soixante-seize malades et convalescents qui vont être rapatriés.

Le départ du président de la République pour Mont-sous-Vaudrey est quelque peu retardé: il aura lieu le samedi 4 ou le lundi 5 août.

M. Ferdinand de Lesseps a été reçu hier matin par M. Jules Ferry, avec lequel il a eu un long entretien au sujet des incidents récents ou prochainement attendus au Parlement anglais relativement au canal de Suez.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'amiral Pierre, qui, comme l'on sait, fait la campagne de Madagascar, était très-souffrant et qu'il avait demandé à rentrer en France pour cause de santé.

L'amiral est effectivement souffrant, mais pas au point d'être obligé de quitter son poste.

La municipalité de Lorient vient de donner sa démission, parce que le préfet, M. Courtois, un préfet comme il y en a peu dans l'administration républicaine, a refusé d'approuver la délibération par laquelle le conseil municipal avait supprimé l'indemnité accordée aux membres du clergé paroissial.

Encore un... M. le président de la République a communiqué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre François Roulet, l'auteur de l'assassinat de la rue Bourdaloue.

M. Sienkewicz, conseiller général, est désigné, nous assure-t-on, pour le poste d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de France au Japon, en remplacement de M. Tricou, nommé à Pékin.

Le nouveau titulaire était agent diplomatique au Caire lorsqu'éclata la révolte d'Arabie.

Son attitude vis-à-vis de l'Angleterre ne plut point au gouvernement, qui le rappela presque immédiatement.

Nous remarquons que M. Tricou a été, comme M. Sienkewicz, consul général de France au Caire.

## ETRANGER

### Angleterre

M. Waddington s'est rendu hier à Windsor pour présenter à la reine ses lettres de créance.

### Belgique

Les journaux belges nous apportent une nouvelle importante: le Sénat belge, dans sa séance de samedi, a adopté par 33 voix contre 27, la suppression de l'article 38 de la loi sur la milice, c'est-à-dire la suppression de l'exemption des séminaristes et des élèves des écoles normales.

### Allemagne

Différents changements dans l'armement et l'équipement viennent d'être introduits dans l'armée bavaroise; ainsi, les sous-officiers et soldats des deux régiments de uhlands bavarois ont reçu l'uniforme que portent les autres régiments de uhlands allemands. L'armée bavaroise ne se distinguera bientôt plus de l'armée prussienne, même par la tenue.

### Autriche-Hongrie

Nous empruntons à la Correspondance politique, ainsi qu'aux journaux anglais, les détails suivants, sur la prochaine entrevue des deux empereurs à Ischl:

Le but principal du voyage du prince Kalnoky, ministre des affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise, à Gastein, était de prendre les ordres de l'empereur d'Allemagne, relativement à son entrevue avec l'empereur François-Joseph. A l'issue de l'audience qui lui avait été accordée, M. de Kalnoky a reçu des mains de M. de Bulow, de la part de l'empereur Guillaume, l'ordre de l'Aigle noir. Cette distinction, la plus haute dont dispose le souverain allemand, emprunte aux circonstances une signification politique particulière; cependant le Fremdenblatt, feuille officielle, croit savoir — contrairement aux informations des autres journaux — que ni le comte Kalnoky ni M. de Kallay n'assisteront à l'entrevue d'Ischl.

Cette entrevue aura lieu le 7 ou 8 août et durera trois jours environ. D'après les dispositions prises jusqu'ici, l'empereur François-Joseph se rendra en chemin de fer à la rencontre de l'empereur Guillaume, qui arrivera par un train spécial, passant par Salzbourg, tandis que l'impératrice Elisabeth d'Autriche attendra les deux souverains à la gare.

De grandes fêtes de gala seront données à Ischl pendant la durée du séjour des hôtes impériaux.

### LES GRANDES MANŒUVRES A L'ETRANGER

En Allemagne, l'empereur assistera aux manœuvres du 11<sup>e</sup> corps d'armée; ces manœuvres auront lieu du 17 au 25 septembre, entre Oberursel et Hofheim. La grande revue sera passée, le 26 septembre, près de Francfort-sur-le-Mein. Le roi d'Espagne, le prince de Galles et une centaine d'officiers étrangers suivront ces opérations et seront tous les hôtes de l'empereur Guillaume.

Le 1<sup>er</sup> corps d'armée bavarois manœuvrera, sous la direction du prince impérial, dans les montagnes de la Bavière; le thème n'est pas encore définitivement arrêté. Le prince Léopold de Bavière, gendre de l'empereur d'Autriche, commandera la 1<sup>re</sup> division.

Des opérations de siège fort intéressantes seront exécutées à partir du 31 juillet prochain, à Grandez; elles ne prendront fin qu'au commencement de septembre. 8 bataillons de pionniers y prendront part sous le commandement du général von Adler. A ce propos, il paraît intéressant d'apprendre que la France n'est pas seule à se préoccuper d'augmenter l'effectif de l'artillerie.

L'Italie a porté de quatre à cinq le nombre des régiments d'artillerie de forteresse; chacun de ces régiments compte deux brigades à quatre compagnies; deux brigades d'artillerie à cheval ont, en outre, été créées. En Autriche-Hongrie, le ministre de la guerre

re propose la formation d'une brigade d'artillerie de montagne qui serait attachée au 15<sup>e</sup> corps d'armée. Enfin, en Allemagne, il est question d'attribuer douze batteries aux régiments d'artillerie montée, au lieu de huit qu'ils possèdent maintenant.

L'empereur d'Autriche parcourt en ce moment les provinces et procède lui-même à l'inspection des troupes. Il a vu le 20 juillet, la division de Gratz, commandée par le feld-maréchal Waldstaetten; l'empereur le surtout examiné l'école des cadets, et deux sections de campagne du service de santé et du service de télégraphie militaire.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juillet.

La convention avec l'Orléans a été votée hier après une discussion sans intérêt à laquelle ont pris part MM. Baihaut, Vacher, Allain-Targé et Tirard.

M. Allain-Targé a présenté un contre-projet, tendant à ce que l'Etat étudie la formation d'un réseau composé de lignes de l'Etat et de celles de la Compagnie d'Orléans.

Cette proposition a été repoussée, après un discours de M. Tirard par 304 voix contre 183. Après quoi les articles et l'ensemble du projet ont été successivement votés à une majorité considérable.

## SÉNAT

Séance du 30 juillet

Nos dépêches d'hier rendaient compte de l'incident qui s'est produit au début de la séance d'hier au sujet des fraudes commises par la gauche dans le scrutin d'avant hier. Un véritable tumulte a suivi le discours prononcé par M. Kerdel et la déclaration du président.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de réforme judiciaire. L'article 15 étant voté, les détails ne sauraient avoir grand intérêt.

On a supprimé hier les art. 17 et 18. L'article 19 a été adopté, puis l'article 20, malgré une très juste protestation de M. Buffet. L'article 21 porte qu'aucun magistrat ne pourra être déplacé ni pourra être déplacé que sur l'avis du Conseil supérieur et que le déplacement ne pourra entraîner aucune diminution de traitement.

M. Jules Simon demande la suppression de l'article qui rend le déplacement trop facile; ce n'est pas une atteinte au principe de l'immovibilité, c'est une transformation.

M. Allou combat également la mesure du déplacement qu'il trouve mauvaise.

Le paragraphe premier modifié, est adopté par 149 voix contre 124, ainsi que le paragraphe 2.

Après un échange d'observations entre MM. Buffet et Martin-Feuillée, l'ensemble de l'article 21 est adopté.

## HYGIÈNE

### LE CHOLÉRA

Un reporter du Gaulois étant allé demander à l'illustre docteur, qui a soigné M. le comte de Chambord, son opinion sur le choléra, a ainsi reproduit les observations qu'il a recueillies de la bouche de M. Vulpian:

#### Caractère du Choléra.

« Vous désirez connaître mon avis sur la nature du choléra? D'abord, quelque violemment rare que le choléra vous prenne et vous emporte, comme on le croit généralement, en trois ou quatre heures. Quatre-

de reconnaître notre bon camarade Méloir, ancien porte-bannière ducal.

Il n'avait pas encore accompli la promesse qu'il avait faite de trouver le sire de Maurever, mais il s'y était employé de si grand cœur, que François avait récompensé d'avance en lui chausant les éperons.

Et comme il faut laisser un aiguillon au dévouement même le plus ardent, François lui avait promis, en cas de réussite, les domaines confisqués du Roz, de l'Aumône et de Saint-Jean-des-Grèves.

De sorte que notre excellent compagnon Méloir avait, dès ce moment, toutes les sollicitudes du propriétaire.

C'était son bien que les soldats de François avaient dévasté.

Maurever lui-même n'aurait pas jeté un regard plus triste sur sa maison saccagée.

Heureusement, Méloir n'était pas homme à rester longtemps de mauvaise humeur.

Il lança un dernier sarpebleu, moitié sérieux moitié comique, et déboucla son ceinturon.

— Trouvez des sièges, mes enfants, dit-il en se carrant dans l'unique fauteuil, ou asseyez-vous par terre, à votre choix. Je suis désespéré de ne pouvoir vous offrir une hospitalité meilleure. Mais voyons! on peut amender ce là. Keravel, toi qui es un vieux soldat, va voir à la cave s'il reste en quelconque coin des bouteilles oubliées; Rochemesnil, descends à l'écurie et apporte ta charge de bottes de foin, pour faire des sièges; Péan, fache de trouver quelques volets, nous en ferons une table; et toi, l'ontébraux, cherche une brassée de bois pour combattre le vent des grèves qui vient par les fenêtres défoncées.

(A suivre.)

## FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

LA

## FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FÉVAL

— Non, Monseigneur, répliqua Jeannin en tremblant.

— Pourquoi cela?

— Tout le monde dit que je suis poltron comme les poules, Monseigneur.

Le chevalier éclata de rire.

— A la bonne heure? s'écria-t-il, voilà une raison. Et tu n'as pas envie non plus de gagner les cinquante écus nantais?

— Ah! Monseigneur! interrompit Jeannin, oubliant tout à coup ses craintes, si on était sûr de gagner cinquante écus nantais en faisant la guerre, je tuerais un Anglais par écu et un Français par-dessus le marché!

— Diable! diable! fit le chevalier, qui riait toujours; tu aimes donc bien les écus nantais, petiot?

Dans l'idée de Jeannin, les cinquante écus nantais, c'était la main de la jolie Simonnette. Aussi répondit-il sans balancer:

— Cinquante fois plus que ma vie, Monseigneur!

Le chevalier se tenait les côtes, et sa suite riait aussi de bon cœur.

— Oh! le drôle de gargonnet! s'écria-t-il; petiot! si tu n'es pas poltron comme tu le

dis, tu es du moins avare et l'avarice ne vient guère à ton âge.

Jeannin se retourna et montra son joli visage souriant.

— Je ne suis pas avare, Monseigneur, dit-il.

Le chevalier était un bon diable, paraît-il, car il s'amusa franchement à cette naïve aventure.

En continuant de causer avec Jeannin, il lui montra qu'il savait fort bien pourquoi le jeune homme désirait les cinquante écus nantais.

— Oh! fit Jeannin étonné, vous avez donc écouté à la porte du père Le Priol, vous?

— Non, mon fils, répliqua le chevalier, mais je sais cela et bien d'autres choses encore. Est-ce que nous sommes arrivés?

Le chemin tournait en cet endroit et démasquait le manoir de Saint-Jean, dont les murailles blanchissaient aux rayons de la pleine lune.

Au moment où l'escorte dépassait la grande haie qui bordait le chemin, un vague mouvement se fit à l'une des fenêtres du manoir. On eût dit qu'une ombre rentrait dans la nuit.

— Ecoute! dit le chevalier au petit Jeannin, en prenant un ton plus sérieux, tu es bien pauvre, mon mignonnet, mais le duc François est bien riche. Moi, qui sais tout, je sais que le traître Hue de Maurever est caché dans le pays. Conduis-nous à sa retraite, et, fois de chevalier, je te jure que tu épouseras la fille de Simon Le Priol.

Jeannin demeura un instant comme étourdi.

Puis il se signa et recula de trois pas.

Puis encore, sans répondre, il jeta sa torche dans le fossé et prit sa course à travers champs.

Il a jeté sa torche comme mon cousin

vingt-dix-neuf fois sur cent, il se fait sentir, dix-huit ou vingt heures avant de se déclarer, par une diarrhée plus ou moins forte, qu'il faut soigner et arrêter tout de suite, avec du laudanum, du nitrate de bismuth, ou quelque autre astringent équivalent !

En 1849, j'étais interne à Bicêtre. J'y ai soigné plusieurs centaines de cholériques. Les symptômes étaient toujours les mêmes. Tous avaient eu la diarrhée. Seulement, cette diarrhée, on l'avait soignée ou on l'avait négligée. Ainsi, un jour, deux infirmiers transportent un cholérique : tout à coup, l'un d'eux tombe, le visage décomposé : trois heures après, une foudroyante crise de choléra l'emporte. Ce fut une panique dans l'hospice. Vérifications faites, cet infirmier avait la diarrhée depuis quinze ou dix-huit heures, et n'en avait rien dit.

Sans doute, il se produit quelques cas foudroyants, non précédés de diarrhée, mais chez des sujets qui viennent de se livrer à quelques excès, surtout à un excès de table.

#### Hygiène à suivre.

Comment se préserver de la diarrhée, avant-coureur du choléra, et avant-coureur qu'on n'arrête pas toujours comme vous voyez ? En se soumettant à une hygiène sévère. Pas d'excès de table ni d'autres non plus. Une bonne alimentation ordinaire. Ne pas se laisser aller aux sollicitations de la soif, en buvant trop d'eau.

#### Remèdes à employer.

Que si l'on est, par négligence ou autrement, atteint du choléra, quels remèdes doit-on employer ? Premièrement, je ne connais pas de spécifique particulier contre le choléra. Un médecin qui a beaucoup étudié et soigné cette maladie, le docteur Burch à préconisé le cuivre.

Il dit, ce qu'on a d'ailleurs remarqué, que lors de chaque épidémie les ouvriers en cuivre n'étaient pas atteints ; qu'en 1851, dans la Dolnitcha, les canonniers qui furent chargés du transport et de la garde du parc d'artillerie de l'armée, comprenant 200 pièces de tout calibre, furent les seuls exempts du fléau. Il paraît que dans le bassin du Mékong, où règne continuellement le choléra, dans le delta du Grange, et aujourd'hui en Egypte les officiers français ou anglais se préservent par le cuivre.

Une feuille de cuivre souple et pas plus grande qu'une feuille de papier à lettre, et attachée sur le ventre, serait, assurent beaucoup de mes confrères, un préservatif certain. Je ne sais jusqu'à quel point la chose est vraie ; mais, si le cuivre est un préservatif, le moyen indiqué est sûr. Une légère transpiration produit de l'acétate de cuivre, qui pénètre dans l'estomac par l'absorption des pores.

Mais, ne croyez pas que le cuivre soit un poison violent, ne même très-dangereux ; on est revenu aujourd'hui de cette erreur. Il peut produire, absorbé à fortes doses, des vomissements, mais il est cent fois moins fort que l'arsenic, qui produit la paralysie, par exemple.

En tous cas, puisqu'on essaie le cuivre et qu'il paraît donner de bons résultats, je essaierais, si le choléra apparaît, le premier à essayer aussi et à le préconiser. C'est un remède dont l'application me paraît très-logique et très-plausible.

Mais, moi qui, il y a huit jours, ne connaissais que d'après la renommée le traitement des Anglais en Egypte, au Gange, et des Français dans le Mékong, je pensais et je pense encore que l'acide salicylique est un remède excellent. Pris à petites doses, dans l'eau si l'on veut, ou mieux dans son vin de table, il est de nature à préserver, si l'on ne fait aucun excès, de l'atteinte du mal. C'est, en effet, vous le savez, un acide excellent pour combattre les ferments de toutes sortes, par suite celui du choléra.

## CHRONIQUE RÉGIONALE

**Un chanteur ambulante.** — La fête du Faubourg-Mulsant s'est passée dimanche dans le plus grand ordre.

Le public s'est livré à la danse, aux chevaux de bois, à l'admiration du musée Chapus, des lutteurs, des vélocipèdes mécaniques, et de la femme-flûte, en toute modération, et il n'y a pas eu motif à l'arrestation la plus insignifiante.

Le lendemain lundi n'a pas été tout-à-fait de même. Un nommé Frobert, chanteur ambulante, originaire de Châtel-Montagne, se trouvait dans l'après-midi en état d'ivresse. Comme il gesticulait un peu fort, des sergents de ville lui ont enjoint de faire moins de bruit ; il a alors proféré des injures qui ont eu le privilège de le faire arrêter ; comme il était sans papier, il passera demain en police correctionnelle sous l'inculpation de vagabondage, d'ivresse et d'insultes à la police.

**Enterrement civil.** — Hier à cinq heures du soir à eu lieu l'enterrement civil du citoyen Moncorgé, le tisseur qui a trouvé la mort dans le béal qui borde son jardin.

Huit à neuf cents personnes environ assistaient à cette démonstration anti-cléricale. Le dessus du panier collectiviste, bien entendu.

Moncorgé avait en effet occupé diverses fonctions importantes pendant la grève. Aussi a-t-il eu sur sa tombe un panegyrique bien senti. C'est le citoyen Bouquin qui s'est chargé de la chose. Ce discours a été comme il fallait s'y attendre, une invitation continue à la révolution sociale.

Moncorgé a naturellement été donné en exemple aux assistants, pour sa vie tout entière, consacrée, paraît-il au triomphe des idées collectivistes.

Une quête a eu lieu à la sortie du cimetière, pour venir en aide aux détenus collectivistes et anarchistes.

**La Sainte-Farce.** — La police a procédé à l'arrestation d'un nommé Houé, ancien soldat ; cet homme avait pris pension chez une dame Muhr, rue St-Jean. Il lui devait 52 fr. 80 ; or, au moment de partir, il lui montra un billet de 1000 francs, et prétextant que, comme il était trop tard pour faire de la monnaie, il payerait à son retour.

La dame Muhr, (n'en faites pas un calembour parce qu'elle a 53 ans) voulut voir de plus près ce fameux billet de 1000 francs et elle fut fort scandalisée en s'apercevant que c'était là un billet de Sainte-Farce.

Comme elle n'aime pas qu'on lui en fasse d'aussi fortes elle a porté plainte, et notre homme, après avoir passé une nuit au violon, a comparu ce matin en police correctionnelle.

Il est envoyé à demain pour supplément d'instruction.

**Passage de troupe.** — Rassurez-vous, habitants de Roanne, ce n'est pas de militaires à loger qu'il s'agit.

Au contraire. A 10 heures 29 du matin, tout roannais circulant sous la marquise de la gare au moment de l'arrivée du 619, retour de Bordeaux, a pu jouir du coup d'œil comme nous.

Il y avait dans ce train une voiture mixte n° 6502 (soyons exacts une fois dans notre vie). Le compartiment des premières de ladite voiture portait l'écriture : *loué*. A droite, sur le banc côté de rebours, était dressé un moelleux oreiller blanc.

Etendu, pâle comme un lys fané, sur cet oreiller une ombre, un sylphe, un rien, revêtu d'une robe de femme, dormait du sommeil du juste (on lui a naguère hélas ! vendu tout son mobilier).

Cet être diaphane, c'était l'actrice célèbre dont la devise, imitée de celle des Rohan, dit crânement dans un libellé d'une vérité saisissante.

Grasse ne puis  
Grossé ne daigne,  
Maigre suis,

Cette femme c'était Sarah Bernhardt se rendant de Vichy où elle a joué *Fedora* cette nuit, à Lyon, où elle va jouer encore ce soir et jeudi prochain.

Ses trois compagnons deroute : Marie Kolb, Berton et une dague quelconque, respectaient par un religieux silence le sommeil de l'étoile. Mais, crac, un coup de sifflet, a fait ouvrir à la dormeuse un puis deux de ces grands yeux mourants, vous savez, qui constituent à eux seuls toute sa physiologie.

A ce bruit importun la pauvre séparée n'a pas levé la tête de dessus son oreiller ; d'un geste blasé elle a accepté un gâteau, — ce doit être, si je ne m'abuse, un chou à la crème, — dont une utilité échappée du compartiment voisin avait fait provision au buffet. Sarah grignote le chou, dit quelques monosyllabes à Marie Kolb,

Et, lassé de parler, succombant sous l'effort, Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Et les 6 minutes d'arrêt du train étant échues le convoi a filé sur Lyon.

Voilà, chers compatriotes, tout ce que notre ville a pu obtenir de Sarah Bernhardt. C'est maigre assurément ; mais qu'attendre autre chose d'elle ?

**Concours d'horticulture.** — La Société d'agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, rappelle aux horticulteurs de l'arrondissement de St-Etienne ainsi qu'à ceux de toute la région dont St-Etienne est le centre que la grande exposition horticole dont elle a pris l'initiative aura lieu à Saint-Etienne au Palais des arts les 30 et 31 août et 1 et 2 septembre 1883. La Société rappelle aussi au public que les concours des produits de tous les arts et industries horticoles outils, instruments, ustensiles et céramique, etc., sont ouverts à tous les industriels et marchands de toute la France et même des pays étrangers.

Les déclarations de concours doivent être adressées le plus tôt possible au secrétaire général de la Société d'agriculture à Saint-Etienne, rue de la Croix. Des programmes seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

A l'époque de l'exposition du 30 août au 10 septembre, il sera professé à St-Etienne par M. le professeur Faudrin des Bouches-du-Rhône un cours d'horticulture public et gratuit. Le programme de ce cours sera donné par une affiche spéciale ultérieurement publiée.

**Nérondé.** — A bout d'innovations, tourmentés d'inquiétude sur le sort de leur candidat, les partisans de M. Réal viennent de lancer dans le public une grotesque accusation contre M. Palluat de Besset.

A les en croire, M. Palluat de Besset se serait opposé à la construction de la gare de Balbigny, dont les travaux sont commencés depuis une quinzaine de jours seulement.

Il faut se sentir battu d'avance pour recourir à d'aussi absurdes calomnies et avoir une bien piètre idée du bon sens des électeurs. Pour leur raconter de semblables balivernes.

Les partisans de M. Réal auront beau

aire ils n'empêcheront pas les habitants du fanton de Nérondé de comparer leur candidat à M. Palluat de Besset, de considérer les drives rendus par l'un et l'autre ; ils n'empêcheront pas que cette comparaison ne soit égrasante pour M. Réal. Les calomnies dont ils font leurs armes auront cependant un résultat : il sera tout autre que celui qu'ils recherchent.

Ne sera-t-il pas naturel que les électeurs, loin de se laisser prendre à ces malices coutées de fil rouge, se demandent au contraire si ce ne serait pas M. Réal qui aurait retardé la construction de la gare de Balbigny jusqu'au moment des élections. Ce serait un moyen tardif, mais adroit, de faire croire au bon peuple qu'on s'occupe de lui. Heureusement le bon peuple n'est pas assez naïf pour ne pas deviner les véritables motifs d'un zèle aussi désintéressé.

**Les chambres d'agriculture.** — Le ministre de l'agriculture a soumis à l'approbation du conseil un projet d'organisation des chambres consultatives d'agriculture.

Le conseil a donné son approbation, sauf modification de formes, à la proposition du ministre et les chambres consultatives vont être organisées dans les conditions suivantes :

Chaque arrondissement sera pourvu d'une chambre dont les membres seront élus au scrutin de liste par un corps électoral spécial composé de la manière suivante :

1° Les agriculteurs français résidant dans la commune et dont la profession unique et principale est d'exploiter un fonds rural ;

2° Les arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraichers exerçant par eux-mêmes leur industrie ;

3° Les propriétaires d'exploitations agricoles, résidant ou non dans la commune ;

4° Les directeurs et professeurs des établissements agricoles, ainsi que les professeurs d'agriculture et des vétérinaires.

Par une disposition toute spéciale, les filles et veuves ayant les conditions d'âge, de nationalité et de profession requises ne sont pas privées de leurs droits électoraux, mais elles devront les déléguer à un citoyen résidant depuis un an dans la commune.

Les chambres consultatives ainsi constituées seront consultées par le gouvernement sur toutes les questions ayant trait aux intérêts agricoles, notamment en ce qui concerne la police rurale, les contributions indirectes, les douanes, les octrois, les encouragements à l'agriculture, ainsi que la création des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agronomiques, des foires et des marchés.

Ces chambres nouvelles remplaceront les chambres actuelles qui existent dans quelques départements, mais dont les membres sont nommés par décret et qui ne jouissent d'aucune autorité sérieuse.

**La nouvelle cartouche.** — Les écoles du Ruchard, du camp de Châlons et de la Valbonne vont être chargées d'études intéressantes. Un officier pense avoir trouvé la solution d'un problème des armes à répétition, par un procédé tout à fait nouveau, se fondant sur ce que la propriété essentielle du fusil cherché doit être d'envoyer à l'ennemi, dans le combat à faible distance, un plus grand nombre de projectiles dans un temps donné. M. Delauney, capitaine d'artillerie de la marine, a imaginé d'obtenir ce résultat par l'emploi de cartouches à balle multiple.

Il substitue à la balle unique des cartouches actuelles trois balles de poids et de forme différentes, sur lesquelles la résistance de l'air produit une action distincte. Il en résulte, pour les projectiles lancés par un même coup de fusil, une dispersion, non pas quelconque, mais normale et régulière. De sorte que chacun des coups ainsi tirés produit sensiblement les mêmes effets meurtriers que trois coups successifs d'une arme ordinaire.

On arrive de la sorte, sans modifier en rien les armes et sans augmenter le poids des munitions, à tripler l'effet produit dans un temps donné et par conséquent à atteindre le but qu'on cherche par l'emploi des fusils à répétition.

La commission des armes à répétition a décidé de ne faire porter tout d'abord les études que sur des cartouches à deux balles seulement, au lieu de trois proposé par l'inventeur.

#### Arrondissement de St-Etienne.

**Candidature conservatrice.** — Dans le canton de Pelussin, on annonce la candidature conservatrice de M. François, notaire.

**Mgr Dubuis.** — Mgr Dubuis, notre compatriote, est en ce moment à St-Etienne. Il a présidé hier la distribution solennelle des prix aux élèves du pensionnat St-Louis, dirigé par les Frères de l'Ecole chrétienne.

#### Vépèches de la journée

##### Conseil des ministres

Le conseil des ministres, réuni ce matin sous la présidence de M. Grévy, a adopté le projet relatif à la réorganisation du service administratif en Tunisie.

Ce projet stipule que la dette tunisienne sera garantie au moyen d'un emprunt qui sera fait sous les auspices du Bey.

L'emprunt sera garanti par la France, et les intérêts de cet emprunt seront payés sur les revenus de la régence et sur la liste civile du Bey.

#### M. Bourée

M. Bourée a été reçu, hier, par M. Challemel-Lacour.

Au quai d'Orsay, on croit et on affirme que M. Bourée est compris dans le prochain mouvement diplomatique.

D'autre part, l'incident franco-chinois est en voie d'arrangement. Les négociations se poursuivent à Pékin en dehors de M. Tseng, dont l'entêtement a été implicitement désavoué par le Tsy-Li-Yamen.

#### Le Pape et M. Grévy

M. Grévy a lu aux ministres le texte de la lettre qu'il adresse au Pape.

Cette lettre a reçu l'approbation du cabinet ; elle partira demain.

#### Le désastre d'Ischia

La catastrophe de Casamicciola dépasse en horreur ce qu'on prévoyait.

Le nombre des morts est maintenant évalué à 4,000.

Cent habitants de Casamicciola ont seuls échappé à la mort.

L'évêque d'Ischia a été frappé d'apoplexie. A la nouvelle du désastre l'évêque de San-Félicie est venu avec son clergé secourir les mourants.

L'ensevelissement des cadavres a commencé.

#### Immerse incendie

On télégraphie de Nijn-Nogovorod qu'un incendie qui a éclaté dans la ville de Séménoff a détruit 180 maisons.

#### La maladie du comte de Chambord

M. de Dreux-Brézé me communique les dépêches suivantes.

Viener-Neustadt, 30 juillet, 7 heures du soir.

Rien n'est venu dans la journée troubler l'état satisfaisant constaté ce matin par les médecins.

Monseigneur a été porté au jardin et y a passé trois heures. — Blacas.

Frosdorf, 31 juillet, 10 heures 25 du matin.

Le bulletin médical de ce matin porte : « L'amélioration suit son cours. Elle est en progrès, en dépit de quelques incidents. — Blacas.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

##### Séance du 31 juillet

M. Brisson préside.

La convention avec la compagnie du Nord est votée.

La séance continue par la discussion de la convention avec le Midi, discussion qui se terminera demain seulement.

L'article 14 de la loi contre la magistrature, article relatif au cumul des fonctions judiciaires avec le mandat de député ou de sénateur, ne soulèvera pas de difficultés.

#### Etat civil de la ville de Roanne.

##### Du 31 juillet 1883.

##### MARIAGES (0)

##### NAISSANCES (6).

Carpe Antoine, fils de Jean-Marie, serrurier, et de Fournier Denise.

Michel Claudine, fille de Gilbert, tanneur, et de Fénéon Marie.

Gouvert Jeanne-Marie, fille de Pierre, tisseur, et de Recorbet Marie, cannesseuse.

Brandon Henri, fils de Louis, et de Sapaly Virginie tisseurs.

Paire Françoise, fille de Jean-François-Léon, et de Devillaine Claudine, tisseurs.

Zimmer Jean, fils de Gustave, et de Munne Blise, vanniers.

Cade, Jules, fils de Claude et de Péré, Léoncie, tripiers.

Ajax, Claude, fils de Mérit, tisseur, et de Brocard, Catherine, couturière.

Poyet, Louise, fille de Claude, et de Dufour, Claudine, tisseurs.

Un enfant naturel.

##### DÉCÈS (1).

Ciotti Flavé, 8 ans.

#### VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

#### PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

#### BOURSE DE PARIS

du 31 juillet 1883

Précédente clôture	VALEURS.	Dernier cours
79 07	3 7/8 Français	79 25
109 22	5 % Italien	109 35
89 85	5 % Italien	89 05
1415	Paris-Lyon-Méditerranée	1413
568	Nord d'Espagne	567
668	Autrichiens	668
	Lombards	
412	Saragosse	416
2440	Suez	2457
	Crédit Lyonnais	557
1290	Crédit Foncier	1283

## FAITS DIVERS

**Le désastre d'Ischia.** — La catastrophe qui vient de se produire en Italie a eu pour théâtre principal non-seulement Casamicciola, mais aussi toute l'île d'Ischia dans laquelle est située cette ville.

Casamicciola est une petite ville de 3,500 habitants, au pied du mont Epomé. C'est une station thermale fréquentée et on y vient également prendre des bains de mer.

L'île d'Ischia, on le sait, est située à l'entrée du golfe de Naples. Elle est célèbre par la douceur de son climat.

L'île a environ 35 kilomètres de tour. Le mont Epomé est située au centre; c'est un ancien volcan éteint, dont la dernière éruption eut lieu en 1303. Toute l'île présente des traces volcaniques. Le feu couve sous le sol, on peut le dire, et des vapeurs s'échappent de quelques fissures. On peut dire des habitants d'Ischia qu'ils vivent sur un volcan. L'ensemble de la population peut s'élever à trente mille habitants.

Le désastre a été particulièrement terrible à Casamicciola. C'est à peine s'il reste encore debout 5 maisons, lézardées, et menaçant ruine. Cette charmante petite ville n'offre plus qu'un amas horrible de bâtiments effondrés, de pierres et de décombres.

Un grand nombre de personnes y étaient venues pour prendre les bains de mer. Elles ont péri et parmi elles beaucoup de riches Romains et Napolitains qui y possédaient des villas de plaisance.

Le nombre des femmes et des enfants qui ont péri dans cette catastrophe est incalculable. La consternation règne à Rome où l'on ne connaît pas encore les noms des victimes.

C'est la plus grande catastrophe de ce genre que l'Europe ait jusqu'à présent enregistrée au dix-neuvième siècle.

Il est impossible de donner même une idée approchant de l'état de dévastations dans lequel se trouve l'île.

À Casamicciola, une seule maison est restée debout.

La secousse s'étant produite pendant la nuit, tandis que les paysans étaient chez eux, la population presque entière a été ensevelie sous les ruines.

Les rues sont encore remplies de cadavres. De nombreuses personnes circulent cherchant à reconnaître leurs parents ou amis. Mais la plupart des cadavres sont méconnaissables.

Suivant un calcul que l'on croit exact, les morts sont au nombre de 3,000.

Le gouvernement a envoyé à Ischia un secours de 200,000 fr. De nombreuses souscriptions sont organisées. Le pape a envoyé 20,000 francs.

Le bruit court que le député Lazzaro, directeur du *Journal de Rome* et le député Micelli, ancien ministre, sont parmi les victimes.

**Les billets de banque.** — Un nouveau mode de destruction des billets de banque adopté en France.

Autrefois, les abords de la Banque de France, dit le *Rappel*, étaient périodiquement criblés d'une quantité de petits brins de papier brûlé tombant en pluie. C'étaient les vieux billets de banque qu'on livrait aux flammes.

Aujourd'hui, on emploie un autre procédé pour les détruire; on les fond.

Tout billet qui rentre à la Banque, — en fut-il sorti le matin même, — est détruit; de la sorte, s'il se présente de billets faux dans la série, on le constate tout de suite en vérifiant le numéro de rentrée.

La fonte des billets s'opère au moyen de la vapeur, dans de grandes chaudières qui subissent un mouvement rotatif incessant, sous la pression d'un violent jet de vapeur.

Ces billets, poinçonnés et coupés en deux, sont jetés dans les chaudières et ne tardent pas à être réduits en pâte, — pâte qui sert à confectionner de nouveaux billets.

**Pourquoi a-t-il voulu mourir?** — Un suicide a eu lieu hier vers midi, dans les circonstances suivantes:

Un homme âgé d'environ soixante-dix ans, d'un extérieur parfait, officier de la Légion d'honneur, se présentait dans un hôtel des environs de la gare du Nord et demandait une chambre d'un prix peu élevé et située autant que possible à un étage supérieur.

Le garçon d'hôtel le conduisit au cinquième étage; là cet homme choisit une chambre et le garçon d'hôtel redescendit, le laissant seul.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées, que le cadavre ensanglanté de cet homme venait s'abattre dans une petite cour intérieure de l'hôtel.

On accourut au bruit de la chute, mais on ne releva qu'un cadavre.

L'homme avait la tête fracassée et portait, en outre, à la gorge et à la joue gauche, une profonde blessure faite par la balle d'un revolver.

L'enquête immédiate a démontré que cet homme s'était penché en dehors de la fenêtre de sa chambre, le dos contre l'appui, et que dans cette position il s'était tiré un coup de revolver dans la gorge; la balle était sortie par la joue. Par suite de la position dans laquelle il s'était placé, le corps, perdant l'équilibre, était tombé en dehors de la fenêtre.

Sa résolution d'en finir devait être d'ailleurs bien arrêtée, car, outre le revolver tombé de sa main, on a trouvé sur lui un couteau-poignard et un flacon contenant un poison violent.

Ce malheureux était porteur de papiers établissant son identité. Il se nommait X..., ancien secrétaire-rédacteur au Conseil d'Etat, et demeurait rue de Verneuil.

Plusieurs personnes de la famille du suicidé, aussitôt prévenues, sont venues chercher son cadavre.

On se perd en conjectures sur le motif qui a pu pousser ce vieillard au suicide, car rien dans les actes ni dans les paroles de M. X..., n'avait donné à supposer qu'il eût l'idée d'en finir avec la vie.

En sortant de chez lui, vers onze heures, M. X..., avait plaisanté et joué avec la petite fille de sa concierge et lui avait donné deux francs pour qu'elle s'achetât divers petits objets.

## LEÇONS

### D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

### LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

## LIBRAIRIE BRON

NOUVEAUTÉS

### LOTÉRIE

DE L'UNION GÉNÉRALE DES ARTS DÉCORATIFS

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

### La Seule qui ait 2 MILLIONS

DE FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ARGENT

GROS LOT:

### UN DEMI-MILLION

Soit un de Fr. 500,000

Un ..... de 200,000

Quatre... de 100,000

Quatre... de 50,000

Huit..... de 25,000

Vingt.... de 10,000

Cent..... de 1,000

4 Cents. de ..... 500

ENSEMBLE 538 LOTS

PRIX DU BILLET: UN FRANC

LES 2 MILLIONS sont déposés à la Banque de France

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Élysées, Paris.

**TIRAGE** La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

EN VENTE A LA

## LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

Demandez chez tous les libraires

## PIERRE RAMBAUD

ÉPISE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX: 2 fr.

## LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

## CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital: 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON  
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment:

5% aux Bons à échéances, à 2 ans  
4% id id à 18 mois  
3% id id à 1 an  
2 1/2% id id à 6 mois  
2% id id 3 mois  
2% id id à vue.

ASSURANCES:

Le Monde: Vie, Incendie, Accidents.  
Caisse Paternelle: Vie, Accidents.

# IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres de finérailles. — Prospectus. — Circulaires etc. Grandes affiches. — Brochures.

## Spécialité de bandes-adresses imprimées

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX

A VENDRE

BELLE PAIRE DE HARNAIS

plaqué sur maillechort  
S'adresser au bureau du Journal

A LOUER DE SUITE

JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

DANS UN TRÈS BEAU SITE  
composée de sept pièces, avec possibilité d'en aménager trois autres.

CAVE, GRENIER, PARTERRE & JARDIN POTAGER  
A 2500 mètres de la gare de St-Cyr-de-Favières.

S'adresser pour visiter à M<sup>re</sup> BODINAT, au bourg de St-Cyr-de-Favières.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF  
De 7 Pièces au 3<sup>e</sup> étage

Maison VADON, rue de Cadore, n° 1  
Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

## BOURBON-LANCY BAINS DE LA GARE

(Saône-et-Loire).

VIESBADEN FRANÇAIS

Etablissement ouvert toute l'année

Eaux THERMALES CHLORURÉES, SODIQUES, ALCALINES, MIXTES  
Température: 58°  
SOUVERAINES CONTRE

La Paralytie, les Rhumatismes, les Névroses, les Maladies de la peau, la Scrofule, la Syphilis, la Stérilité, les Maladies de la gorge et de l'utérus, les suites de fractures et de luxations.

LE GRAND-HOTEL-CASINO de l'établissement thermal, maison de 1<sup>er</sup> ordre appartenant à la Société concessionnaire, est dirigé par M<sup>lle</sup> GAUNS (de Roanne)

Situé dans le vaste parc de l'établissement thermal: 80 chambres au 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> étages. Cercle du casino. Salons de conversation, de billard, de jeux de bal, de lecture. Salon de Dames avec piano. Logement et pension depuis 7 fr. par jour.

Voitures du grand hôtel à tous les trains.

Pour tous les renseignements s'adresser à la Direction à Bourbon-Lancy.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ:

LIMONADE GAZEUSE

DE

## S<sup>T</sup>-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Cours de la République

Bains sulfureux. — Bains ordinaires. —

Hydrothérapie complète.

## MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

## CARROSSIERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

## L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.